

Près d'un agriculteur sur deux a récolté du bois en 1997

Thierry de CORLIEU

SCEES - Bureau des
structures agricoles
et du milieu rural

Au cours de l'hiver 1996-1997, 45 % des agriculteurs ont récolté du bois. Leur récolte s'élève à 7 millions de stères. Ce bois, principalement de feu, est utilisé surtout pour les besoins en chauffage de l'agriculteur et de sa famille. Les superficies boisées dont dispose l'agriculteur fournissent la majeure partie de la récolte. Toutefois, la contribution du bois présent sur la surface agricole – en particulier sous forme de haies – est essentielle en Normandie, en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

L'exploitant forestier est celui qui fait ou fait faire la coupe et le débardage des arbres, et qui commercialise le bois ainsi récolté. S'il travaille sur des surfaces à sa disposition, il est qualifié de propriétaire exploitant. Il peut aussi acheter à un propriétaire forestier des arbres sur pied pour les exploiter.

Au cours de l'hiver 1996-1997, plus de 306 000 agriculteurs, soit 45 % de l'effectif total, ont exploité ou fait exploiter du bois pour leur compte. Parmi les activités non agricoles des exploitations agricoles, l'exploitation forestière est l'une des plus fréquentes. Elle faisait l'objet d'un volet spécifique dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 1997 (encadré p. 24).

Quelque 318 000 exploitations agricoles disposent de surfaces en bois, taillis et peupleraies en 1997. Les surfaces boisées des exploitations agricoles représentent environ 17 % des 10 millions d'hectares de forêt du secteur privé. Parmi les agriculteurs, l'effectif des exploitants forestiers et celui des pro-

priétaires forestiers sont ainsi assez proches. Mais les deux ensembles ne coïncident pas pour autant : le propriétaire forestier n'exploite pas toujours son bois, l'exploitant forestier n'est pas nécessairement propriétaire.

Un agriculteur propriétaire forestier peut en effet ne pas être intervenu sur ses surfaces au cours de la campagne considérée, soit qu'il ait laissé le bois inexploité, soit qu'il ait vendu des arbres sur pied à un exploitant forestier professionnel. Seules 208 000 exploitations comprennent des surfaces forestières exploitées par un agriculteur au cours de l'hiver 1996-1997.

Parallèlement, un agriculteur ne disposant pas de surfaces de forêt peut exploiter du bois provenant de superficies agricoles – haies, bordures de champs, arbres isolés, vergers ou vignes – ou de superficies forestières appartenant à des tiers (achat d'arbres sur pied, droit d'affouage sur des terres communales). Quelque 100 000 exploitants agricoles sont dans ce cas.

Évaluer l'activité « bois » des exploitants agricoles

Le questionnaire de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 1997 comportait une partie sur les activités liées au bois. Les agriculteurs appartenant à l'échantillon de l'enquête étaient interrogés sur leurs superficies boisées, la nature des surfaces exploitées et les volumes de bois récoltés (ainsi que sur la réalisation de travaux sylvicoles ou d'autres activités liées à la forêt, thèmes non abordés dans cet article).

Cependant, afin de réduire les frais d'enquête, les questions portant sur les volumes de bois récoltés n'ont été posées qu'à une partie des chefs d'exploitation ayant déclaré avoir exploité ou fait exploiter du bois au cours de la campagne 1996-1997 : ceux qui sont nés une année paire. Ce critère de sélection devait permettre de recueillir la moitié des questionnaires « volume de bois » potentiels (effectif inconnu a priori). En conséquence, le coefficient d'extrapolation affecté aux volumes de bois était le double du coefficient appliqué aux autres questions de l'enquête. A posteriori, il s'avère, au niveau national, que la proportion est de façon significative supérieure à 0,5 et le nombre de questionnaires « volume de bois » plus important que prévu. Les volumes de bois extrapolés de façon standard sont ainsi surestimés, d'environ 5 %. Outre l'existence de ce biais, le doublement du coefficient

d'extrapolation n'assure pas la cohérence entre les résultats extrapolés sur les volumes de bois et ceux calculés sur les autres questions. Précisons toutefois que les volumes moyens de bois établis de façon standard sont peu affectés par ces défauts.

Pour les besoins de cette étude, les coefficients d'extrapolation à appliquer aux volumes de bois ont été recalculés, afin de réduire le biais et de mieux assurer la cohérence de ces résultats extrapolés avec les autres parties du questionnaire.

Par ailleurs, parmi les 12 959 exploitants qui devaient renseigner les variables « volume de bois », 21 ont déclaré avoir disposé de plus de 500 stères de bois de feu et d'industrie pendant l'année. Après investigation, il s'avère qu'il existe effectivement quelques cas d'agriculteurs qui sont aussi des exploitants forestiers professionnels. Afin de les exclure, le champ de cette étude a été restreint aux exploitations agricoles ayant eu à leur disposition moins de 500 stères de bois de feu et d'industrie et moins de 500 m³ de bois d'œuvre.

Pour le volume total de bois de feu et d'industrie récolté, le chiffre diffusé de façon standard (sans correction du coefficient d'extrapolation ni restriction de champ) s'élève à 7,87 millions de stères. Celui retenu dans cette étude est de 7,13 millions de stères.

De nombreux petits producteurs de bois de feu

Les agriculteurs n'étant pas des exploitants forestiers professionnels, le matériel dont ils disposent est celui de l'exploitation agricole. C'est pourquoi ils coupent et débardent plutôt des arbres de petite taille, dont le bois est utilisable principalement pour le chauffage et accessoirement pour l'industrie (fabrication de pâte à papier, panneaux de particules, piquets, bois pour les mines). L'exploitation de bois d'œuvre est, quant à elle, réservée essentiellement aux professionnels.

Le volume de bois de feu et d'industrie récolté par les agriculteurs s'élève, au cours de la campagne 1996-1997, à 7,1 millions de stères¹, dont 6,6 millions pour le seul bois de feu. Ce volume de bois de feu représente une part très significative de la production nationale, estimée entre 22 et 27 millions de stères, dont seulement 4 millions sont récoltés par les exploitants forestiers professionnels. Quant au bois d'œuvre, sa récolte par les agriculteurs se limite à 0,24 million de m³, soit approximativement l'équivalent de 0,37 million de stères.

L'exploitation agricole est autonome dans sa production de bois de feu et d'industrie,

puisque 90 % du bois récolté a été débardé par la main-d'œuvre de l'exploitation agricole, et provient de terres à la disposition de l'exploitant ou d'un membre de sa famille (en propriété, en location ou mises à disposition). L'aide de tiers ou l'intervention sur d'autres surfaces est donc assez marginale.

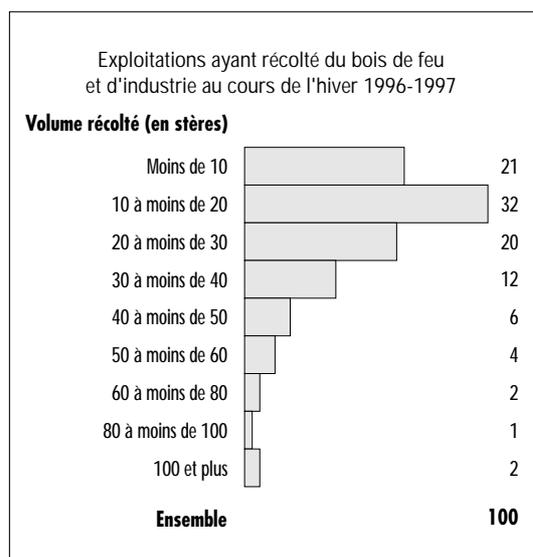
L'agriculteur qui exploite du bois récolte en moyenne 24 stères de bois de feu et d'industrie, dont 20 sont autoconsommés sur l'exploitation, essentiellement pour le chauffage. Ces résultats confirment l'importance du bois comme moyen de chauffage des habitations pour les agriculteurs, ce qu'avait montré une enquête portant sur la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles en 1992. Dans un habitat rural de type individuel, plutôt de grande taille et de construction souvent ancienne, la présence de cheminées permet l'utilisation de cette source d'énergie. Pouvoir disposer de bois de feu sans débours est aussi un encouragement à l'exploitation du bois, même si son utilisation est moins confortable que celle d'autres sources d'énergie (électricité, gaz, fuel). La vingtaine de stères de bois consommée en moyenne dans l'année couvre une partie importante des besoins en chauffage, et représente donc une économie substantielle².

1. Un stère est le volume de bois empilé à l'intérieur d'un volume apparent de 1 m³. Les statistiques internationales retiennent l'équivalence : 1 stère = 0,66 m³.

2. Un stère de bois de chauffage est vendu au détail entre 200 et 300 francs.

Graphique 1
Trois agriculteurs sur quatre
récoltent moins de 30 stères

En %



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Cependant, la moitié des exploitants de bois récoltent, en fait, moins de 17 stères, tandis qu'une minorité de « gros » producteurs tirent la moyenne vers le haut (graphique 1). En effet, 2 % des agriculteurs qui exploitent du bois disposent chacun de plus de 100 stères de bois de feu et d'industrie. À eux seuls, ils récoltent plus de 1 million de stères au total. Ces « gros » producteurs ont un comportement atypique : ils font couper et débarder un tiers de la récolte par des tiers, et ils en auto-consomment moins de la moitié.

Un certain nombre de facteurs contribuent à limiter la production de bois par les agriculteurs. Certains sont liés à la demande. D'une part, les besoins en bois de feu de la famille et des relations sont assez rapidement satisfaits : 20 à 30 stères suffisent en effet pour assurer le chauffage d'une habitation rurale pendant un an³. D'autre part, la possibilité de vendre au détail le bois qui n'est pas auto-consommé est limitée : le bois de chauffage ne peut intéresser que des personnes ayant le même type d'habitat car il faut de la place pour le stocker, et situé principalement en milieu rural ou périurbain à proximité de l'exploitation, car le transport du bois de chauffage n'est pas rentable sur de longues distances, du fait de sa faible valeur unitaire. La demande de bois répond alors à un besoin de chauffage d'appoint et d'agrément. Par ailleurs, l'exploitation de bois est coûteuse en main-d'œuvre : la production de 4 à 6 stères de bois de feu va demander une journée de

travail à un agriculteur. Enfin, il faut pouvoir disposer de ressources en bois suffisantes.

Succès du bois auprès des jeunes agriculteurs

Les jeunes agriculteurs ne négligent pas l'exploitation forestière. Au contraire, la part des exploitants forestiers parmi eux est comparable à la moyenne, et les volumes récoltés sont légèrement supérieurs. En effet, les chefs d'exploitation de moins de 40 ans récoltant du bois disposent en moyenne de 26 stères de bois de feu et d'industrie.

Contrairement à une idée répandue, les chefs d'exploitation les plus âgés sont, en fait, relativement moins nombreux à exploiter du bois. Moins de 40 % des exploitants de plus de 60 ans ont récolté du bois au cours de l'hiver 1996-1997, pour un volume moyen de seulement 19 stères. Le volume de bois récolté a tendance à augmenter avec la taille économique de l'exploitation, mais de façon non proportionnelle.

Ainsi, les exploitations ne dépassant pas 3 hectares équivalent-blé ne disposent en moyenne que de 16 stères de bois de feu et d'industrie, contre 36 stères pour les unités les plus grandes, au-delà de 150 hectares équivalent-blé (graphique 2). Si l'exploitation de bois est une activité très secondaire en terme de revenu (ou d'économie) pour les plus grandes exploitations agricoles, il n'en va pas forcément de même pour une multitude de petites exploitations : le revenu procuré par une quinzaine de stères ne serait alors pas négligeable par rapport à celui obtenu par la culture de quelques hectares de terres agricoles ou l'élevage de quelques animaux.

La récolte de bois est une activité plus fréquente sur les exploitations de taille moyenne, entre 24 et 60 hectares équivalent-blé, que sur les unités de taille extrême : 56 % des unités moyennes la pratiquent, contre 32 % des plus petites, en-deçà de 3 hectares équivalent-blé, et 28 % des très grandes, au-dessus de 150 hectares équivalent-blé. Ces différences peuvent renvoyer au facteur régional et à l'orientation technico-économique des exploitations, qui expliquent pour partie la dimension économique.

Des forêts dans le Massif Central et à l'Est, des haies à l'Ouest

Dans le Limousin et en Franche-Comté, plus de deux exploitations sur trois ont récolté du

3. Source : enquête sur la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles en 1992.

bois au cours de la campagne 1996-1997, contre moins d'une sur quatre en Île-de-France, en Champagne-Ardenne et dans le Nord - Pas-de-Calais.

Dans le Limousin, plus de 80 % des exploitations agricoles disposent de surfaces de forêt (tableau 1). En Franche-Comté, de nombreux agriculteurs bénéficient du droit d'affouage : ils peuvent alors couper du bois dans les forêts appartenant à leur commune de résidence. Plus de la moitié des exploitants de la région ont profité de ce droit en 1996-1997. Le droit d'affouage est aussi pratiqué dans d'autres régions situées à l'Est : la

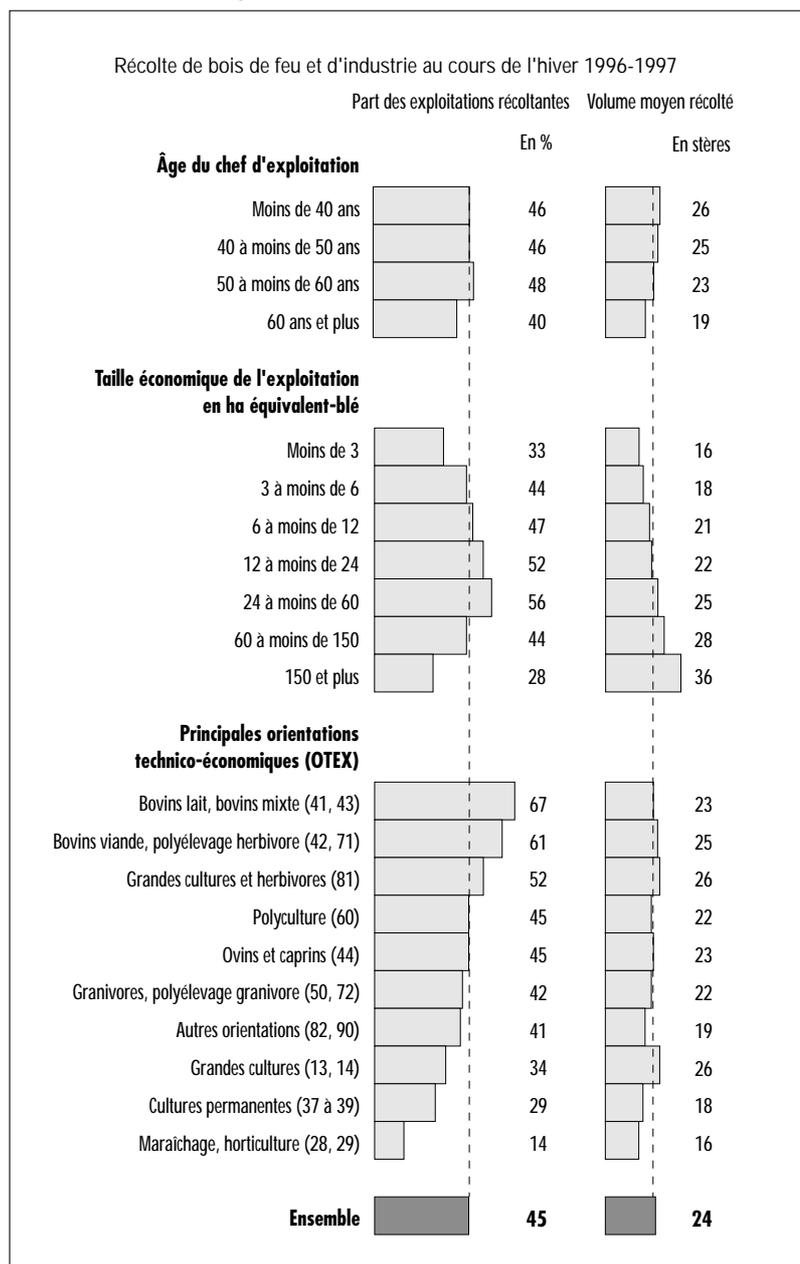
Champagne-Ardenne, la Lorraine et la Bourgogne (cartes 1).

Dans les régions de l'Ouest moins bien pourvues en forêts, les exploitations agricoles peuvent disposer de ressources en bois en exploitant les haies présentes sur l'assolement. C'est en particulier le cas en Basse-Normandie, où la moitié des exploitants récoltent du bois : 85 % de leur récolte est prélevée « hors forêt ».

À l'exception de l'Île-de-France et de la Corse où il est négligeable, le volume de bois récolté « hors forêt » a une importance significative dans toutes les régions, y compris des régions boisées comme le Limousin et l'Auvergne. En

Graphique 2

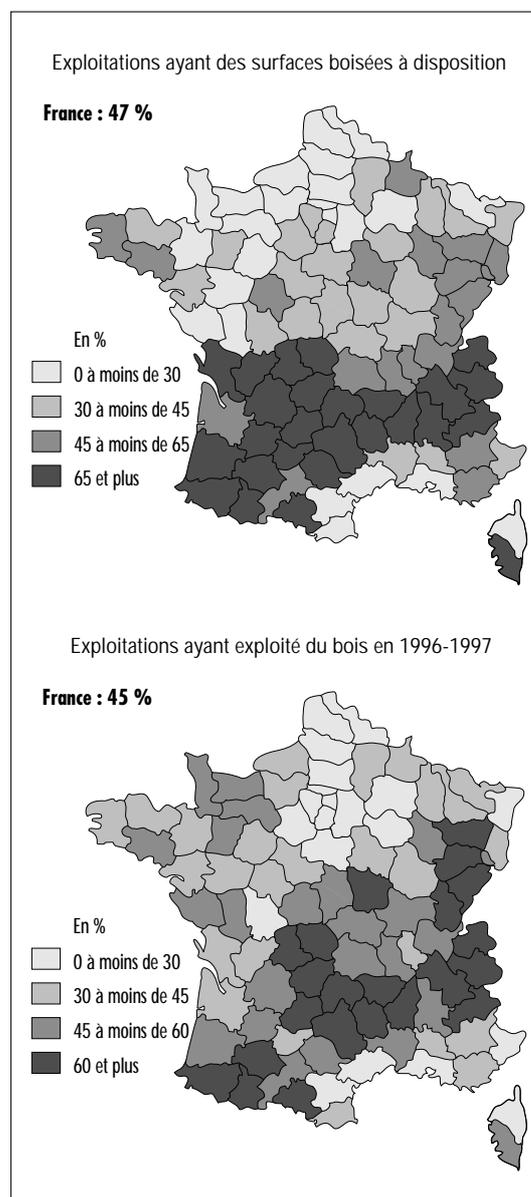
Les jeunes agriculteurs et les grandes unités récoltent davantage de bois



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Cartes 1

Présence de forêts et exploitation du bois sur les exploitations agricoles



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

moyenne nationale, les agriculteurs récoltent « hors forêt » 38 % de leur bois (cartes 2). Les exploitations agricoles du Limousin et de certaines régions du Nord-Est (Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté) font en général des récoltes de bois plus importantes qu'ailleurs, avec des moyennes supérieures à 30 stères. Des ressources en bois suffisantes et des hivers rigoureux sont des facteurs susceptibles de l'expliquer. Dans ces régions, le volume de bois autoconsommé est également élevé. L'Alsace, en revanche, apparaît comme un contre-exemple : la faiblesse des volumes de bois récoltés, avec une moyenne de seulement 16 stères, semble la rapprocher des régions méditerranéennes aux hivers plus cléments (Languedoc-Roussillon,

Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les agriculteurs alsaciens, dont les terres se situent principalement en plaine, disposent d'une superficie moyenne en forêts parmi les plus faibles et, par ailleurs, récoltent peu de bois « hors forêt ».

L'orientation technique des exploitations étant souvent liée à la région, les caractéristiques régionales se reflètent aussi dans les différences constatées selon la spécialisation des exploitations.

Plus de 60 % des exploitations orientées vers l'élevage bovin ont récolté du bois au cours de l'hiver 1996-1997, contre moins d'un tiers en grandes cultures, en maraîchage-horticulture et en cultures permanentes. La disponibilité de la ressource en bois contribue à expliquer cet écart. Les exploitations bovines

Tableau 1
Les trois quarts des agriculteurs limousins récoltent du bois

	Nombre total d'exploitations agricoles	Proportion d'exploitations...		Surface boisée ¹ moyenne par exploitation récoltante	Récolte moyenne de bois de feu et d'industrie		
		ayant récolté du bois au cours de l'hiver 1996-1997	disposant de surfaces boisées ¹		Volume par exploitation récoltante	Dont proportion récoltée...	
						hors surface boisée ²	hors superficie à disposition de l'exploitation ³
En millier	En %	En %	En ha	En stères	En %	En %	
Limousin	19,7	75	82	5,2	31	53	2
Auvergne	31,3	61	56	4,7	23	46	8
Midi-Pyrénées	63,2	58	78	6,1	23	28	2
Rhône-Alpes	58,4	56	68	4,4	24	22	7
Aquitaine	56,7	50	71	5,7	26	18	3
Franche-Comté	12,7	66	53	2,2	32	25	41
Bourgogne	25,8	49	42	2,6	35	30	23
Lorraine	17,2	48	40	1,6	28	15	42
Basse-Normandie	38,1	52	17	0,5	21	85	2
Corse	2,6	41	38	8,4	20	0	2
Languedoc-Roussillon	41,4	33	30	6,8	16	29	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,1	37	41	10,6	17	41	4
Centre	35,6	34	42	6,6	28	31	9
Poitou-Charentes	35,6	41	53	3,3	26	44	6
Bretagne	57,1	43	38	1,3	19	69	3
Pays de la Loire	57,0	44	29	0,9	16	64	5
Haute-Normandie	16,0	34	19	0,6	18	58	15
Alsace	14,7	32	48	1,0	16	14	38
Île-de-France	6,4	13	29	11,5	40	2	12
Champagne-Ardenne	26,3	20	32	5,6	35	15	32
Picardie	17,4	25	31	3,2	25	44	9
Nord - Pas-de-Calais	18,6	21	8	1,1	19	64	13
France	679,8	45	47	3,9	24	38	9

1. Bois, forêts, taillis ou peupleraies.

2. Haies, arbres isolés, bordures de champ, vignes, vergers, landes...

3. Achat d'arbres sur pied à des tiers, droit d'affouage...

Les chiffres tramés correspondent à des valeurs supérieures à la moyenne nationale.

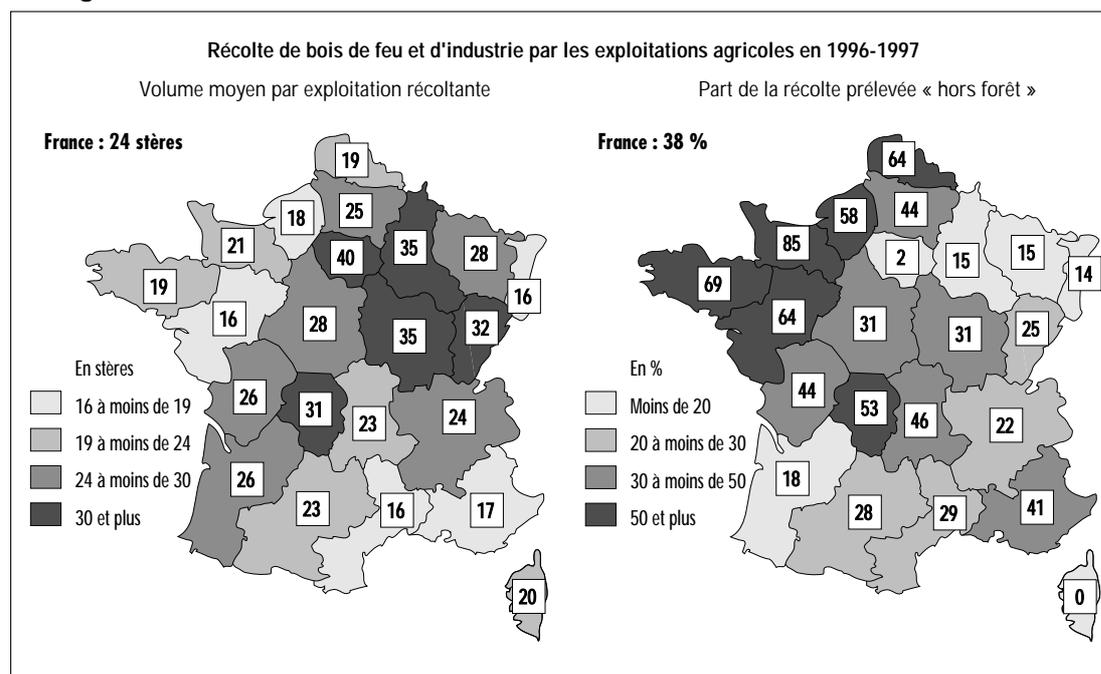
Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

sont surtout situées, d'une part, dans des zones où les boisements sont importants (Limousin, Franche-Comté, Bourgogne) et, d'autre part, dans les régions de l'Ouest où les haies limitent les parcelles consacrées à l'élevage. En revanche, dans les zones couvertes par les grandes cultures, comme l'Île-

de-France, la Champagne-Ardenne, la Picardie ou le Nord - Pas-de-Calais, les ressources en bois des exploitations sont en général limitées et localisées. Il en est de même pour les exploitations spécialisées en cultures permanentes ou en maraîchage et horticulture, dont les surfaces agricoles sont en général réduites.

Cartes 2

Les agriculteurs récoltent du bois hors forêt dans l'Ouest et le Nord



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Éléments bibliographiques

BESSIÈRES F. (1998), « Coup de frein pour le bois en 1996 - Baisse de la récolte faute de débouchés ». AGRESTE - *Primeur* n° 34, mars.

SCEES (1998), « Statistiques forestières 1996 ». AGRESTE - *Données Chiffrées Agriculture* n° 105, juin.

SCEES (1998), « Récolte de bois et production de sciage en 1996 ». AGRESTE - *Données Chiffrées IAA* n° 75, mars.

SCEES (1997), « La forêt et les industries du bois - 1996 ». AGRESTE - Collection Graph-Agri, édition bilingue français-anglais, février.

CAIX de C. (1994), « Pas de foyer paysan sans feu ». AGRESTE - *Cahiers* n° 20, décembre.